

Réponse à l'interpellation de Mme FASSOTTE et M. SALHI

Objet : La sécurité du Pont Atlas peut-elle être garantie ?

Madame la Conseillère,
Monsieur le Conseiller,

Tout d'abord, permettez-moi de vous remercier de votre soutien à ce projet important de développement du transport public à Liège.

Vous le savez certainement, le pont Atlas relève du domaine régional et est par conséquent géré par la Région wallonne. L'implantation de la ligne de tram constitue en outre un projet mené par un organisme régional, à savoir l'Opérateur de transport en Wallonie (OTW).

J'ai donc d'ores et déjà transmis le contenu de votre interpellation au donneur d'ordre du chantier, afin qu'il s'assure que toutes les précautions nécessaires sont bel et bien prises.

D'après les informations dont je dispose, la vérification des calculs de stabilité a été effectuée par les ingénieurs du groupe SECO, qui a notamment participé à la construction de la gare des Guillemins. Ces travaux sont en outre suivis par la Direction des Études de ponts de la Région Wallonne et les experts de l'OTW.

En ce qui concerne la sécurité du chantier, malgré nos très nombreux rappels en la matière, force est de reconnaître que les entreprises concernées ont plusieurs fois fait la démonstration du peu d'égards qu'elles ont pour les habitants des quartiers concernés.

En témoigne la récente mise à l'arrêt du chantier de la rue Rasenfosse par la Police et les services de la Ville en raison du non-respect des autorisations de police en matière de cheminement piétons. Le travail a finalement pu reprendre après que l'entreprise concernée ait démontré qu'elle s'était conformée aux exigences de nos services.

Soyez assurés que les remarques et les mesures d'usage seront répétées aussi souvent que nécessaire afin de veiller au bon déroulement du chantier et au respect du cadre de vie de nos concitoyens.

Je voudrais également, madame la Conseillère, pour la vigilance dont vous faites preuve à cette occasion.